

Compte rendu de la visio-conférence du 19 janvier 2022

Personnels des services juridiques des académies de France

Présentation de l'ordre du jour :

Thème	Projet de temporalité des échanges	Explication du thème
1- Point sur les projets en cours : partage des documents sur Tribu (guide, vade-mecum, FAQ etc...)	14h15-14h30	Je vous informerai de l'avancement de ce projet pour lequel je vous ai proposé de m'envoyer vos adresses électroniques et vos fichiers.
2. Proposition de passage de témoin à l'association AJIR	14h30-15h	Je vous propose que les projets que nous avons lancés depuis Toulouse soient pris en charge par l'association AJIR, au bénéfice de tous.
3. Structuration des visioconférences mensuelles	15h-15h30	Il convient de structurer ce RV mensuel et de définir ensemble le contenu de ces visio-conférences, afin qu'il convienne au plus grand nombre.
4. Projet de plate-forme internet	15h30-16h	
5. Parole libre	16h-16h30	

1. Point sur les projets en cours : partage des documents sur Tribu (guide, vade-mecum, FAQ etc...)
De nouvelles académies se sont joints à cette initiative.

Mme Béatrice PENIN (Nantes) propose de présenter son outil de partage des décisions juridictionnelles (sur Magistère).

Il concerne les académies d'Orléans-Tours, Nantes et Rennes.

Un référent est désigné dans chaque service.

La présentation de cet outil sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

2. M. LALAOUI (Toulouse) propose de passer le relai à l'association AjIR quant à la gestion de la visio-conférence.

M. Daniel VERGELY (Normandie) présente l'activité de l'association AjIR. Les principaux objectifs de cette association relèvent d'une structure qui se veut pérenne et qui a le bénéfice de la personnalité morale.

Elle permet de se positionner par rapport aux partenaires.

C'est une démarche collective qui souhaite fédérer les initiatives.

Mme PENIN (Nantes) souhaite connaître les statuts de l'association ; elle n'envisage pas que l'association soit un organe de revendication syndicale.

M. VERGELY (Normandie) propose de communiquer les statuts et confirme que les questions syndicales n'entrent pas dans le champ de l'association.

M. LALAOUI (Toulouse) rappelle que l'objectif de ce relai permettrait à chacun de participer à ses échanges, sans condition d'adhésion. Le travail collectif doit aboutir à des actions concrètes.

Mme Marie CHAMOSSET (Grenoble) signale qu'un projet de site internet de l'association est en cours de réflexion.

M. VERGELY (Normandie) signale que l'association est un lieu de contradiction et de liberté.

3. S'agissant de la structuration des temps d'échanges

M. Yann BUTTNER (Aix-Marseille) estime que l'espace de la visio-conférence doit être un lieu d'expression libre. Pour se former, il n'y a pas mieux que l'université et c'est là que se forment ses agents, sur la base du cours de M. DEBBASCH.

Il souhaite que la visio-conférence soit un espace d'échanges sur les préoccupations des services juridiques académiques. Il préférerait par exemple échanger sur la gestion, par les services académiques, des migrants qui a abouti, dans son académie à du contentieux de séries.

Un ordre du jour ne s'impose pas : les visio-conférences devraient être un lieu d'échange libre.

Mme PENIN (Nantes) partage cette analyse d'un espace d'échanges sur des sujets d'actualité et des préoccupations des services juridiques académiques.

M. Thierry LAVIGNE (Bordeaux) partage ce vœu d'échanges libres.

En conclusion : il est proposé d'expérimenter le dispositif suivant :

- s'il y a un ordre du jour, son contenu sera limité à un temps court (une trentaine de minutes formalisée maximum), en début de séance,
- les échanges informelles prédominent. Cela implique que les participants aient préparé des sujets qu'ils souhaitent aborder.

Si cela est concluant, nous resterons sur ce schéma.

M. VERGELY revient rapidement sur la formation qui s'est déroulée à Chasseneuil-du-Poitou.

Les retours ont été très positifs.

S'agissant des demandes des participants, il a été demandé des temps pour mieux se connaître et échanger sur leur travail.

4. Projet de création d'un site internet de l'association, à l'instar des collègues de Jurisup.

Recherche de mécénat et de sponsor.

Recherche d'un prestataire.